



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**PRÉFECTURE DE POLICE**

**N° Spécial**

**21 Juin 2022**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Préfecture de Police du 21 Juin 2022**

**SOMMAIRE**

| <b>Arrêté</b>  | <b>Date</b> | <b>PRÉFECTURE DE POLICE</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Page</b> |
|----------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| N° BR 22.00056 | 20.06.2022  | ARRÊTÉ portant composition du jury des concours déconcentrés de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale dans le ressort du secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris. | 3           |

PRÉFECTURE DE POLICE  
Direction des Ressources Humaines  
Sous-Direction des Personnels  
Service du Recrutement  
Bureau des concours, des examens  
Et des recrutements sans concours

**ARRÊTÉ BR n° 22.00056 portant composition du jury  
des concours déconcentrés de techniciens de police technique et  
scientifique de la police nationale dans le ressort du secrétariat général de  
l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris**

**LE PRÉFET DE POLICE**

Vu le décret n° 2016-1677 du 5 décembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des techniciens de police technique et scientifique de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un recrutement de technicien de police technique et scientifique de la police nationale et fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 22-00035 du 22 avril 2022 portant ouverture, au titre de l'année 2023 de deux concours déconcentrés (externe et interne) de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale pour le secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour l'administration ;

**A R R E T E :**

**Article 1er**

Pour la session ouverte au titre de 2023, le jury des concours de techniciens de police technique et scientifique de la police nationale est composé comme suit :

Monsieur SAUNEUF Thierry, ingénieur en chef de police technique et scientifique de la police nationale, laboratoire de police scientifique de Paris, service national de police scientifique, représentant du Préfet.

Monsieur CYPRIEN Eddy, ingénieur de police technique et scientifique de la police nationale, service national de police scientifique, délégation zonale de Paris-Île de France, représentant le service central de la police technique et scientifique.

Madame MILIA Magali, technicienne en chef de police technique et scientifique, direction départementale de sécurité publique du Val d'Oise, représentant la direction centrale de la sécurité publique.

Monsieur BENEDETTO Steve, technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale, laboratoire de police scientifique de Paris, service national de police scientifique, représentant le service central de la police technique et scientifique.

Madame DOLBEAU Audrey, psychologue clinicienne, direction territoriale de sécurité de proximité de Paris.

## **Article 2**

La présidence du jury sera assurée par M. SAUNEUF Thierry. Dans le cas où Monsieur SAUNEUF Thierry serait dans l'impossibilité d'assurer sa fonction, Monsieur CYPRIEN Eddy le remplacerait.

## **Article 3**

Pour la notation des épreuves, le jury s'adjoindra, en tant que de besoin, des correcteurs et examinateurs suivants :

Monsieur AMNAY Hassan, technicien principal de police technique et scientifique, laboratoire de police scientifique de Paris, service national de police scientifique.

Madame MORIO Isabelle, technicienne en chef de police technique et scientifique, direction régionale de la police judiciaire de Paris.

Madame CHTCHIGROVSKY Clémence, psychologue clinicienne, direction territoriale de sécurité de proximité du Val de Marne.

Madame ROLANDE Eugène, psychologue vacataire.

Madame TRUONG Marine, psychologue clinicienne, direction territoriale de sécurité de proximité de Paris.

## **Article 4**

Les examinateurs qualifiés suivants seront chargés d'apprécier les aptitudes des candidats aux épreuves de langue des concours externe et interne de technicien de police technique et scientifique de la police nationale :

Monsieur FILIPOWICZ Olivier, commissaire de police, direction territoriale de sécurité de proximité de la Seine-et-Marne.

Monsieur Hervé MARCOULET, major éch. exceptionnel de police, direction départementale de la sécurité publique de la Seine-et-Marne.

Monsieur Pascal KOLODZIEJCZAK, major de police, direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis.

Madame SALVATORE Concetta, major de police, direction de la police aux frontières.

Madame SOULES Corinne, major de police, préfecture de police, direction des ressources humaines, sous direction de la formation.

Monsieur ACHERKI Hicham, brigadier-chef de police, direction des ressources humaines, sous direction de la formation, division de la formation.

Madame AFONSO Lysiane, gardien de la paix, direction territoriale de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine.

#### **Article 5**

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et la directrice des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 JUIN 2022

Pour le Préfet de police et par délégation  
Adjointe à la sous-directrice des personnels

Myriam LEHEILLEIX

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

## **PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>